

ON S'ABONNE
 à Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur a poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
 TARN-ET-GARONNE :

Un an 16 fr
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS :
 ANNONCES,
 25 centimes la ligne

RÉCLAMES,
 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors, au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
23	Dim.	s. Philippe.		☾ D. Q. le 6, à 10 h. 13' du mat.
24	Lundi.	s. Barthélemy.	Prayssac, Latronquiére.	☉ N. L. le 14, à 2 h. 12' du soir.
25	Mardi.	s. Louis.	Espédaillac.	☽ P. Q. le 22 à 6 h. 29' du mat.
26	Mercr.	s. Amador.	Maatel, Milbac.	☾ P. L. le 28, à 9 h. 4' du soir.

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
3 heures du matin ..	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin ..	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)	7 h. du s.
9 h. 15' du matin ..	Libos (Paris, Limoges, Périgueux)	4 h. 30 m. du s.
	Montauban (Caussade, Toulouse)	7 h. du m.
10 heures du soir ..	Cazals (Gourdon, Martel, Sarlat), Cabrerets (St-Géry)	7 h. du s.
	Castelnaud-de-Moustratier	

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 19 Août 1863.

BULLETIN

La fête de l'Empereur a été célébrée à Paris avec l'éclat accoutumé, dit le *Constitutionnel*. L'affluence des habitants de la province et des étrangers était immense. Rien n'est venu troubler cette fête nationale. On a constaté une fois de plus, dans le maintien et dans les manifestations des masses, à quel degré les sympathies et l'affection populaires sont acquises au Chef de la dynastie impériale.

Les notes que les trois puissances viennent d'adresser à leurs ambassadeurs pour être remises au prince Gortschakoff, finissent, d'après le *Mémorial diplomatique*, en déclarant exactement dans les mêmes termes, que le gouvernement dont chacune d'elles émane, laisse désormais à la Russie la responsabilité des conséquences fâcheuses que peut avoir le refus opposé au Conseil de l'Europe.

La question polonaise va donc entrer dans une phase nouvelle. Les cabinets comprennent l'impatience des peuples à secourir ce noble pays, et les expressions de la note actuelle sont, suivant nous, les dernières paroles de paix qu'ils adressent à la Russie.

Voici encore un fait authentique de la cruauté moscovite que le *Czas*, du 11, porte à la connaissance du monde entier :

Dans la nuit du 26 juillet, un individu suspect d'espionnage disparut dans le village de Szezuki (district de Grodno). La femme de cet individu se plaignit aux autorités que son mari avait sans doute été livré par les habitants aux insurgés.

Avant de vérifier si cette plainte était fondée, un bataillon renforcé de 200 Cosaques fut envoyé à Szezuki sous le commandement du colonel Werner. Celui-ci après s'être saisi de tous les habitants avec leurs familles, mit à sac, puis ordonna de réduire en cendres toutes les habitations, de couper tous les

arbres des jardins, de détruire les vergers et de faire disparaître jusqu'à la trace du village où l'espion de Mourawieff avait disparu.

Ces ordres exécutés, la population de Szezuki fut emmenée près du village d'Nurbanowka à 3 lieues de Grodno. Là, le colonel Werner fit entourer ces malheureux par ses hommes, les priva de toute nourriture et de toute boisson, en menaçant de les faire mourir de faim si l'espion disparu ne lui était pas rendu. Au départ du courrier, 7 personnes étaient déjà mortes de faim.

Tout ce qu'il y a d'humain au monde frémit d'indignation en présence de ces atrocités, et demande vengeance. Il ne peut être toléré, de nos jours, qu'on surpasse, surtout à l'égard d'un peuple qui revendique ses droits, les cruautés inouïes des siècles les plus barbares.

La conférence de Francfort devait s'ouvrir le 18 du courant ; le 16, François-Joseph rendait visite aux Souverains. — Partout où Sa Majesté se présente, le peuple l'accueille par des cris enthousiastes.

A son passage à Stuttgart, l'Empereur d'Autriche a répondu ainsi à la harangue du bourgmestre :

« Je suis en route pour aller au-devant des désirs du peuple allemand et pour prendre en main une entreprise qui, j'en espère, sera suivie de succès, et je suis heureux d'avoir pour cela les conseils de votre roi et les sympathies de son peuple. »

La présence à Francfort du prince de Metternich, du comte d'Apponyi et d'autres diplomates autrichiens se rattache, dit-on, aux questions européennes, notamment aux affaires de Pologne.

Le Roi de Prusse paraît vouloir s'abstenir d'assister à cette réunion.

La France dit que l'acceptation du prince Maximilien n'est pas douteuse, et croit savoir que des négociations sont engagées pour obtenir l'adhésion de l'Angleterre.

Elle ajoute que la régence actuelle du Mexique

fonctionnerait pendant un an pour organiser le pays ; mais le consentement de l'archiduc serait probablement annoncé au Mexique en novembre prochain.

D'après des renseignements positifs, le roi de Grèce partirait de Copenhague à la fin août, pour Athènes, mais il attendrait, à Londres, la décision du parlement Ionien.

Les puissances européennes ne sont point ménagées par les feuilles du Nord. Avant-hier, un journal de New-York demandait une déclaration de guerre contre la France et l'Angleterre. Aujourd'hui, une feuille de Washington injurie l'Angleterre seule, ce sont là des provocations stériles qui ne feront pas dévier la politique des grandes puissances maritimes de l'Europe.

En Chine, les Taepings continuent, avec des succès divers, leur lutte contre les troupes impériales ; d'autre part des mouvements insurrectionnels se propagent dans les districts septentrionaux, où ils créent au gouvernement de sérieux embarras.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Paris, 18 août.

L'Empereur est arrivé hier au camp de Châlons ; il a été accueilli par de chaleureuses acclamations.

La Gazette de Breslau annonce que des mesures sévères sont prises à Varsovie ; des perquisitions et beaucoup d'arrestations ont eu lieu.

Dans le palatinat de Cracovie, les Russes ont brûlé deux villages et égorgé les habitants.

La Gazette de la Croix, de Berlin, publie une dépêche télégraphique de Francfort, annonçant que les souverains envoient une députation au roi de Prusse, pour l'inviter à venir à Francfort

Hambourg, 17 août.

L'Invalide Russe dit que, dans le cas où la guerre serait déclarée, la première division des grenadiers avec la première brigade d'artillerie serait mise sous

de ce tombeau vivant et pour te rendre. . .

— Pour me rendre ?
 — Après des années, je venais t'apporter une nouvelle qui devait rendre à ton cœur la joie et le bonheur, la félicité et la paix.
 — Tu aurais trouvé . . .
 — Ce que j'ai vainement cherché en Europe, ce que j'ai demandé en vain à l'Amérique, je l'ai trouvé ici . . .
 — A Naples ?
 — Oui.
 — Lui ?
 — Oui.
 — Mon Dieu !
 — Et lorsque j'arrive ici, enivré d'une joie inexprimable, je te trouve sur le point de t'ensevelir à jamais dans ces murs, de briser pour toujours les liens qui t'attachaient au monde.
 Wanja cacha son visage dans ses mains, le cœur en proie à un douloureux combat.
 « Quand le bonheur s'offre à toi, tu n'existes plus pour lui, continua Vincent. Tant que nous l'avons cherché, il nous a fuit ; maintenant qu'il vient nous trouver, nous ne sommes plus là pour l'accueillir. La malédiction marche sur les traces, Wanja, sur les traces du crime. Malheur à nous ! L'heure même de ta consécration comme épouse du Christ devient un crime envers le monde, qui non content de sourire de nouveau à ton cœur maternel, te somme de consacrer mille fois ton amour tout entier à un fils qui te doit le déshonneur de sa naissance. Ce n'est pas tout ; tu te rappelles sans doute les serments que tu m'as faits ? Tes vœux monastiques n'auront pas le pouvoir de guérir les blessures que ces serments ont déjà faites à ta conscience.
 — Il est retrouvé . . . il vit donc, il est ici . . . tu l'as vu »
 Toute la tranquillité que le couvent avait répandue

les ordres du commandant des troupes stationnées en Finlande.

Berlin, 17 août.

Des lettres de Saint-Petersbourg donnent les indications suivantes sur les Notes :

L'impression qu'a produite la note française est généralement pacifique ; elle est rédigée sur un ton de courtoisie parfaite.

La Note anglaise est plus raide, mais rédigée dans le même sens. Les deux puissances maintiennent les propositions faites antérieurement ; elles regrettent que la Russie n'ait pas donné son consentement aux six points, à la conférence et à l'amnistie.

Elles émettent l'espoir qu'après avoir mûrement réfléchi, le gouvernement russe arrivera à d'autres dispositions. Les deux puissances, en laissant la Russie responsable, déclarent qu'après avoir rempli les devoirs d'humanité que leur impose l'interprétation légale des traités, elles doivent momentanément se borner à répéter avec une nouvelle insistance les observations déjà faites.

MM. Drouyn de Lhuys et lord John Russell, déclarent vouloir désormais attendre les mesures que prendra le gouvernement russe ; ils espèrent que ces mesures amèneront la pacification de la Pologne.

On ne sait encore rien d'authentique sur la Note de l'Autriche.

On pense que le prince Gortschakoff prendra du temps pour répondre, l'Empereur étant parti pour Novogorod d'où il reviendra seulement dans dix jours.

Francfort, 17 août.

Dans son discours d'ouverture du congrès des souverains, l'empereur François-Joseph a dit :

« Une assemblée de Souverains Allemands délibérant sur le bien de la patrie, est un événement qui ne s'est pas produit depuis des siècles : Puisse-t-il, avec l'aide de la bénédiction céleste, être la source d'un avenir fécond. »

Confiant dans le caractère des princes, dans l'esprit des peuples, j'ai désiré presser l'accomplissement de la réforme fédérale et de la régénération de la patrie commune. »

L'Empereur, après avoir ensuite exposé longuement le projet libéral et conservateur des droits dynastiques, ajoute :

« Tâchons de nous accorder promptement sur les détails, vu l'importance du tout. Gardons, en toute chose, la place qui appartient à la puissante Prusse. »

« Espérons que l'exemple de notre union exercera une influence victorieuse sur tous les cœurs allemands. Mais j'aurai la satisfaction personnelle d'avoir en constamment en vue, dans une époque aussi critique, le raffermissement des liens nationaux qui unissent les Allemands, tout en cherchant à élever la Confédération par qui nous sommes une puissance compacte. »

Les journaux de Vienne fondent de grandes espérances sur le Congrès Francfort ; cependant ils ne se dissimulent pas que, ses dé-

sur le cœur de Wanja disparut comme emportée par un ouragan dès que Vincent lui eût communiqué cette nouvelle. Son fils absorbait en ce moment toutes ses pensées.

« Par le Ciel ! je l'ai vu. Accablé sous le poids de mon chagrin, j'étais solitaire sur le Largo del Castello, lorsque je vis passer au bout de l'allée un homme enveloppé dans un manteau. Sa marche rapide et la vivacité de ses mouvements attirèrent mon attention ; je le suivis du regard. Une fois au coin de la rue, il tourna la tête. . . C'est lui ! je cours . . . mais il a déjà disparu dans la foule. . . et je le cherche en vain. Cependant il est ici . . . et, par tous les saints, je le trouverai, entends-tu ! »

L'amour maternel réveilla chez Wanja l'amour du monde. Elle avait quitté l'attitude de la prière. Son visage se ranima, mais ses tortures morales s'y peignirent. Chancelante, elle appuya son front brûlant contre le mur. Les penchants et les devoirs se disputaient son cœur ; ceux-là l'emportèrent.
 « Ne me maudis pas, Vincent ; plains-moi, dit l'infortunée d'une voix suppliante ; la conviction qu'il était mort a dépouillé, à mes yeux, le monde de toute espèce de charme. La vie n'était plus qu'angoisses pour moi ; la mort seule renfermait une joie : la promesse de me le rendre, et je voulais me rendre digne, avant de descendre dans la tombe, de la félicité de le revoir là-haut. Je suis une faible femme, Vincent, mais la Providence punit durement ma faiblesse. J'étais ton épouse. . . le monde me détacha de toi ; maintenant je suis la fiancée du Christ. . . et les séductions du monde viennent m'attirer de nouveau. Que faire ? Ce ne fut pas un amour ardent et véritable qui m'unifia à toi ; mais la jeunesse et l'ignorance des besoins de mon cœur. . . L'amour m'en a punie. Ce n'est pas non plus un sentiment chrétien vraiment pur qui me domine en ce moment et me conduit à l'autel : j'obéis encore à une impression fugitive. . . Dieu

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 19 août 1863.

VINCENT

Roman historique.

IMITATION LIBRE DU SUÉDOIS

DE

RIDDERSTAD.

35

CHAPITRE XII.

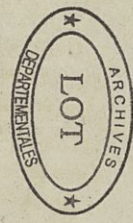
UN COUVENT ET UNE AUBERGE.

(Suite.)

« A quoi bon, reprit-il, élever des prières vers le Ciel ? Qui a prié autant que moi ? A quoi bon faire taire ses passions ? Qui les a reprimées plus que moi ? Quelle récompense obtient la fidélité ? Qui a été plus fidèle que moi ? Tu m'as trahi, et je t'ai pardonné : tu as été trahie, et j'ai fait serment de te venger. Ta beauté flétrit, tu ne fus plus qu'un cadavre aux yeux des autres, mais toujours un ange aux miens. Le ciel taxera mon amour d'idolâtrie, et les hommes l'appelleront démenée.

— Vincent tu te plains du monde et cependant il n'a pas été coupable envers toi. Tu es injuste dans ta colère ; mais toute colère est injuste, et Dieu te

La reproduction est interdite.



libérations ne seront efficaces, et que ses actes ne porteront de fruits, que si les princes, animés d'un sincère sentiment d'abnégation patriotique, consentent à l'abandon d'une partie de leurs privilèges actuels, et que si le peuple allemand se résigne, de son côté, au sacrifice d'une partie de ses rêves!

Chronique locale.

Par décret impérial du 12 août courant, le Bureau du Conseil général du Lot est ainsi composé :

Président ; Son Exc. le maréchal Canrobert. Vice-Présidents ; M. Deltheil, député, et M. le comte Joachim Murat, député, maire de Cahors.

Secrétaire : M. Besse de Laromiguière vice-président du tribunal civil de Cahors.

Par décret impérial du 14 août, M. Delom, chef de division à la Préfecture du Lot, a été nommé Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur.

Cette récompense de 28 années d'éminents services ne pouvait que produire en ville une satisfaction générale, surtout parmi ceux qui, par leurs relations de chaque jour, touchant de plus près au nouveau légionnaire, ont pu apprécier, d'autant mieux, les qualités qui le distinguent.

Aussi, dès qu'ils ont appris la promotion de M. Delom, les employés de sa division, dans l'empressement de leur joie, lui ont fait hommage d'une croix, et tous ses collaborateurs lui ont offert, spontanément, à l'hôtel du Palais-Royal, un banquet, qui a eu lieu dimanche dernier, à 6 heures du soir.

Au dessert, M. Maquan, chef du cabinet de M. de Fleury, au nom des employés, a porté à M. Delom le toste suivant :

Messieurs,

Vous trouverez, je n'en doute pas, des interprètes plus dignes que moi, pour offrir à M. Delom nos félicitations unanimes. Je vous remercie pourtant de l'honneur que vous m'avez fait, en me priant d'être le premier à le complimenter et à lui exprimer nos sentiments envers lui.

Je n'ai pas besoin d'énumérer devant vous, Messieurs, les titres exceptionnels qui justifient la distinction dont M. Delom vient d'être l'objet. Tous les Préfets du Lot, depuis dix ans, M. le marquis de Fleury en particulier, les ont appréciés mieux que je ne saurais le faire. Quels que fussent mes éloges, vous auriez le droit de les trouver incomplets, et quant aux sentiments qui nous animent tous, la joie de cette fête les atteste bien plus que mes paroles.

Laissez-moi vous dire, seulement, combien je suis heureux de m'unir à vous pour reconnaître dans M. Delom l'homme instruit et laborieux, éminemment doué du talent d'organisation et de direction des affaires administratives, le chef aimé autant qu'estimé, enfin l'homme dévoué à son pays.

C'est à ce dernier titre que je m'arrête. Sacrifier

m'en punit. Ma vie est la défaite continuelle d'un cœur faible luttant contre sa faiblesse, un enchaînement de fautes qui n'ont pas eu leur source dans de mauvaises intentions, mais dans les penchants qui aveuglaient ma raison, en flattant mon cœur d'illusions enchanteresses. En ce moment encore qu'exiges-tu ?... Que dois-je faire ?

Vincent écoutait avec une attention soutenue. Son regard s'éclaircissait de plus en plus. Une certaine inquiétude parut enfin se manifester en lui.

Dès qu'elle eut cessé de parler, il lui dit, d'une voix qui avait perdu sa vivacité de tout à l'heure.

« Wanja, sommes-nous seuls, tout à fait seuls ? — J'ai le droit d'être seule pendant cette dernière heure... »

- Tu me demandes ce que tu dois faire ? - Hélas, oui ! dis-le moi. - Approche ton oreille... Eh bien... - Eh bien... - Fuis, Wanja, fuis. - Dieu tout-puissant ! - Tu n'as pas un instant à perdre... viens !... - Impossible, non ! - Tu peux facilement descendre dans le jardin ! - Laisse-moi ! Pour l'amour de Dieu, laisse-moi ! Le mur du jardin est écroulé à l'angle oriental. Tu peux le franchir sans difficulté... Viens !... - Ne me tente pas ; va-t-en, éloigne-toi ! - La tombe t'attend ici. Obéis-moi. - Tu es effrayant. - Le monde te rappelle à la vie et au bonheur. - Ménage-moi ! - De l'autre côté du mur, tu seras reçue dans les bras de ton fils. - Dans ses bras ! - Tu sentiras son cœur battre sur le tien. - O mon Dieu ! - Tu liras dans ses yeux.

l'intérêt individuel au bien public, être fidèle au sol natal, résister aux séductions de l'amour-propre ou de l'ambition, c'est un mérite rare de nos jours et d'autant plus honorable. Vous savez, Messieurs, quelles offres brillantes votre chef a refusées pour rester au milieu de vous.

C'est donc à ce titre, surtout, que je vous propose de porter un toste à M. Delom, Chevalier de la Légion-d'Honneur.

Après M. Maquan, M. Coly, chef du bureau d'Administration générale, ami d'enfance de M. Delom, et son collaborateur plus spécial, a pris la parole en ces termes :

Messieurs,

Qu'il est beau, qu'il est solennel le jour où il est permis à des camarades de se réunir, pour fêter celui qui vient de recevoir la juste récompense de son dévouement au Gouvernement de l'Empereur et de son zèle infatigable à le servir.

C'est en vain que nous chercherions à dissimuler le plaisir, le bonheur que nous fait éprouver cette distinction accordée au vrai mérite.

Je ne m'étendrai pas ici, Messieurs, sur les nombreuses qualités de M. Delom ; outre qu'elles sont connues de vous tous, ce serait blesser sa modestie.

— Qu'il me soit seulement donné la satisfaction de vous dire que trente ans d'une amitié mutuelle m'ont mis à même de connaître à fond l'excellence de son caractère, en même temps que celle de son cœur.

Aussi, suis-je amené à penser que, si le préjugé social établit quelquefois des distinctions injustes entre des hommes différemment recommandables, le Gouvernement de l'Empereur, si dignement représenté dans le département du Lot, par notre bon Préfet, M. de Fleury, sait les confondre dans sa reconnaissance : Le guerrier qui verse son sang pour la patrie, le magistrat qui défend ses lois, le modeste employé qui lui consacre ses veilles ont droit aux mêmes honneurs, car ils se recommandent au même titre.

Messieurs, je bois à la santé de M. Delom.

M. Bénech, chef du bureau des Finances, voulant se rendre l'organe d'un sentiment unanime de reconnaissance envers les Préfets du département qui se sont plu à reconnaître et à signaler le mérite de M. Delom, s'est exprimé ainsi :

Messieurs,

La distinction, dont un de nos estimés camarades vient d'être l'objet, porte en elle ce signe particulier que nous avons le bonheur de vivre sous un Gouvernement, qui sait reconnaître et récompenser les hommes supérieurs dans quelque sphère qu'ils les trouve, à quelque catégorie d'emploi qu'ils appartiennent. Cela est d'autant plus vrai, que vous l'avez sans doute remarqué comme moi, Messieurs, aucun des Gouvernements qui ont précédé celui de Napoléon, n'avait cru devoir comprendre, au nombre des services à récompenser, ceux pourtant si utiles de l'humble personnel des Préfectures.

Certes, si quelque employé, par son intelligence supérieure, son jugement sûr, son esprit droit, par les services rendus, méritait l'insigne distinction de faire partie des membres de la Légion-d'Honneur, c'est, sans contredit, celui que nous fétons aujourd'hui.

Aussi, ne nous étonnons pas que tous les Préfets qui se sont succédé dans le Lot, aient entouré M. Delom de leur estime et de leur affection. Il est donc naturel de penser à eux dans le banquet qui nous réunit et je crois aller au-devant de vos vœux, en vous proposant, Messieurs, d'unir, dans un même toste, la santé des Préfets qui, successivement, depuis dix ans, ont appelé l'attention du Gouvernement sur les éminents services de M. Delom, et particulièrement de M. le marquis de Fleury, notre excellent Préfet actuel, dont la bienveillance deviendra proverbiale, chez nous, et qui, plus heureux que ses devanciers, a fait obtenir à M. Delom, la distinction si réellement méritée qui vient de lui être accordée.

Enfin, M. le vicomte de Villeneuve, secrétaire particulier de M. le Préfet, voulant rendre plus directement hommage, au nom de MM. les employés, aux qualités de M. le marquis de Fleury, a porté son toste en ces termes :

Messieurs,

Réunis autour de cette table pour témoigner notre

- Silence ! Je crois que l'on vient déjà ! Entends-tu ? - Hâte-toi, ton fils attend. - Tu ne sais pas où il se trouve ! - Nous le chercherons ensemble. - La cloche sonne. - N'hésite pas, viens ! Dans un instant, il sera trop tard. - Et tu l'as vu ? - Je le jure par le tout puissant ! - On approche. - N'hésite pas ! maintenant ou... - Fortifie-moi, Dieu puissant ! Ecoute... - On chante... - La procession vient me chercher. Que résoudre. - Choisis entre la mort et la vie ! - Pauvre cœur, avec quelle violence tu bats ! - Choisis entre l'étroite cellule et les bras ouverts de ton fils. - Et tu l'as vu ? - Choisis entre le crucifix et l'attachement de ton fils. »

Wanja se tut un instant. Écoute-t-elle les chœurs qui retentissaient sous les galeries du cloître en se rapprochant de plus en plus, ou bien la voix puissante encore de son cœur ?

Après l'événement d'Aix-la-Chapelle, où Armfelt avait failli tuer Vincent en duel, la princesse était tombée dans des méditations religieuses qui l'avaient attirée peu à peu vers l'Italie, et engagée à embrasser la foi catholique. Enchantée de la nature et du ciel de Naples, elle avait résolu d'y passer le reste de ses jours.

Elle était au couvent depuis plus d'un an. Toute à la dévotion et à la prière, cette vie si paisible et si calme convenait à son âme, qui ne demandait que le repos. Le monde n'avait plus d'attraits à ses yeux

commune satisfaction de l'honneur fait à l'un de nous, honneur qui rejaillit sur le corps entier des employés de la Préfecture du Lot, après avoir bu à la santé du nouveau légionnaire, il nous reste encore un devoir à remplir. N'est-ce pas ici le lieu de donner à M. de Fleury une marque de notre attachement et de nos sympathies ?

Il n'em'appartient pas de dire ce que ce magistrat a fait pour la ville de Cahors ; mais je me complais à rappeler la bienveillance avec laquelle il accueille toutes nos demandes, l'affabilité qu'il apporte dans ses relations avec ses subordonnés, l'esprit de justice qui préside à tous ses actes et la délicatesse qui l'a guidé dans toutes les circonstances où nos intérêts étaient en jeu. Vous avez tous apprécié ces qualités comme elles devaient l'être, et aussi chacun de vous, je ne crains pas de le dire, a-t-il voué à M. le marquis de Fleury un dévouement sans borne, qui, de ma part, lui était acquis depuis longtemps.

Saisissons cette occasion de lui en renouveler l'assurance et ne nous séparons pas, sans lui exprimer combien nous sommes reconnaissants de l'intérêt qu'il veut bien nous porter, et dont il vient de nous fournir encore une preuve en sollicitant pour M. Delom la récompense de ses services.

Je bois à la santé de M. le marquis de Fleury, Préfet du Lot.

Ces divers tostes ont tous été suivis des manifestations les plus sympathiques.

M. Delom, vivement touché de ces nombreux témoignages d'affection, a répondu, en quelques mots partis du cœur, que l'honneur de la distinction qui venait de lui être accordée rejaillissait sur tous ses collaborateurs, dont le concours avait mis en lumière ses modestes travaux. Il a ensuite rendu un hommage cordial à la bienveillance dont l'avaient entouré les premiers magistrats du département et particulièrement M. le marquis de Fleury, pour lequel il a renouvelé un dernier toste, accueilli par les cris de : *Vive M. le Préfet !* Il a continué par l'expression d'une vive reconnaissance envers la députation qui s'est si souvent associée aux vœux de MM. les Préfets, et envers l'éminent Ministre qui a daigné remarquer ses services. Il a fini par le cri unanimement répété de : *Vive l'Empereur !*

L'émotion était générale ; la plus cordiale expansion n'a cessé d'animer cette fête de famille, dont l'entrain est de nature à resserrer les liens de confraternité qui unissent le personnel de la Préfecture.

Par décret du 14 août sont nommés :

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Au grade d'Officier. — M. le comte de Mosbourg, secrétaire d'ambassade de 1^{re} classe.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES. — Au grade de Chevalier. — M. Tropamer, conseiller à la Cour impériale d'Agén.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — Au grade de Commandeur. — M. Champollion-Figeac, colonel d'artillerie.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — Au grade de Chevalier. — M. Chaudruc de Crazane, sous-préfet à Marvejols.

Par arrêté préfectoral du 8 août courant, M. Miquel (Jean-Baptiste), a été nommé adjoint au Maire de Laroque-des-Arcs, en remplacement de M. Génies, décédé.

La fête du 15 août, à Cahors, a été favorisée par un temps magnifique. Après le *Te Deum*, chanté dans l'Église Cathédrale, M. le Préfet, M. le Colonel de gendarmerie, M. le C. Joachim Murat, député, no-

depuis qu'elle avait perdu l'espoir de revoir son fils ici-bas. Maintenant elle aspirait à un monde meilleur, parce qu'elle aspirait à l'y revoir. Ses sentiments religieux étaient pénétrés d'un objet terrestre : de l'amour maternel. Elle n'avait pu se rendre compte elle-même de l'état de son âme, et elle s'était livrée passivement à ses idées pieuses. Mais rien qu'un seul mot... et elle retomba sur la terre.

« Choisis entre d'éternelles prières à réciter à genoux sur les dalles froides, et l'amour brûlant de ton fils. Obéis-moi... fuis ! »

— Et tu me conduiras dans ses bras ? — Je le jure !

Elle hésitait encore, mais le combat ne fut pas de longue durée ; Vincent triompha.

Allons ! je te suis. Grand Dieu, pardonne-moi mon crime ! Silence... on arrive... écoute...

— Hâte-toi. — Je cours.

— Nous nous rencontrerons à l'angle oriental. — Oui.

— Courage, Wanja ! Dans une minute tu appartenais de nouveau au monde et à toi-même.

— Je te suis ! »

Elle se dirigea aussi vers la porte ; mais, au moment où elle l'ouvrait, la procession entra.

Wanja tomba sans connaissance dans les bras de l'abbesse.

Une heure après, Vincent était appuyé contre l'un des piliers de l'église du couvent. Froid et immobile comme un buste de marbre, il regardait Wanja marchant à l'autel où l'on allait la consacrer épouse du Christ. Il vit enlever le voile qui couvrait le visage de la princesse, et entendit les ciseaux couper sa longue chevelure noire. Lorsque le glas des morts commença à tinter pour les funérailles de la religieuse, qui s'étendit dans un cercueil que l'on recou-

tre nouveau Maire, et MM. les Directeurs des diverses administrations, se sont rendus sur les allées Fénelon, pour passer la revue au bataillon du 67^e, à la gendarmerie et à la compagnie des pompiers. Au défilé de ces troupes, devant le premier Magistrat du département, les cris de *Vive l'Empereur* sont vivement sortis de toutes les poitrines et à plusieurs reprises.

Dans la soirée, les illuminations ont été magnifiques. L'Hôtel de la Préfecture surtout, resplendissait de lumières. L'Hôtel de la Recette offrait un coup-d'œil charmant. Les lanternes vénitiennes, placées çà et là dans le jardin parmi les fleurs et les arbres, et les étincelants verres de couleurs appendus à la façade, produisaient un effet merveilleux.

L'illumination de l'Hôtel de Ville, ne laissait rien à désirer. Au milieu du feu apparaissait l'Aigle Impérial, dominant les noms de MEXICO, PUEBLA, SOLFÉRINO, MAGENTA, SÉBASTOPOL, BOMARSUND, où notre brillante armée s'est tant illustrée.

Les illuminations particulières ont été nombreuses.

Un feu d'artifice bien composé a été tiré avec goût sur le quai Notre-Dame. — Presque en même temps, un immense feu de joie fut allumé ou ne sait comment sur la montagne de Saint-Cirq qui présenta, durant quelques heures, un coup-d'œil magnifique.

Enfin, la Société Sainte-Cécile, a fait entendre, sur la terrasse de la Mairie, plusieurs morceaux de son répertoire.

Comme l'an dernier, la fête votive de Saint-Urcisse, a attiré sur les Quais une foule de curieux. Des danses, en plein air, conduites par un brillant orchestre, ont duré jusqu'à une heure avancée de la nuit. L'ordre a été parfait.

A Vayrac, la fête du 15 août a été célébrée avec l'entrain le plus patriotique. La joie était sur tous les visages et l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner. Une brillante illumination, perfectionnée par M. Lacambre, horloger, a surtout donné à cette fête un cachet tout particulier.

Nos paysans attribuent, avec raison, l'élan prospère de l'agriculture, le prix élevé du bétail, la marche dégagée des affaires à la sage politique et à la haute prévoyance de l'Empereur, et saisissent toujours avec empressement les occasions d'en témoigner leur reconnaissance. Voilà pourquoi cette glorieuse fête tant, chaque année, à devenir de plus en plus belle.

La distribution des prix de la salle d'Asile de Cahors, a eu lieu hier, dans cet établissement. M^{me} la marquise de Fleury et M. le comte Joachim Murat, honoraire de leur présence cette petite fête.

Le *Moniteur* promulgue un décret qui élève, à partir du 1^{er} janvier 1864, les traitements des desservants sexagénaires savoir : 1250 fr. pour les prêtres de 75 ans et au-dessus ; 1150 fr. pour les prêtres de 70 à 75 ans, 1050 fr. pour les prêtres de 60 à 70 ans. Cet acte de bienveillante générosité porte en lui son éloge.

Le drap mortuaire, Vincent ne put contenir plus longtemps sa fureur. Dans une aveugle démence, il jeta les bras autour du pilier comme pour l'ébranler et arracher le soutien de la haute nef, afin qu'elle s'écroulât sur les auteurs de la scène qui le désespérait. De ce moment, la cérémonie ne fut plus pour lui qu'une suite de tableau confus. Il n'entendit qu'un seul bruit... celui de la grille qui tomba entre Wanja et le monde.

Il s'élança hors du temple, un cri de vengeance sur les lèvres.

« Je comprends, mon ami, l'amiral est une de vos anciennes connaissances. »

— Pas précisément, Excellence, mais plutôt un protecteur. Il m'a poussé dans le monde, et dès qu'il dit : *open the door* (ouvrez), toutes les portes s'ouvrent. Votre Excellence demande-t-elle encore quelque chose ?

— Dites-moi ce que vous avez.

— Une fricassée de poulet vous serait-elle agréable... très-délicate, Excellence, et toute fraîche. L'appétit vous vient rien qu'à la voir.

— A la bonne heure ! Après...

— Commandez, Excellence et vous ne manquez de rien ; j'ai... oh ! personne ne dira qu'on n'est pas bien chez Léonardo Moriconi... Ma carte de vins est la plus considérable de Naples. Votre Excellence désire-t-elle du vin de Chiarello, rosé et exquis, un vin superbe, ou du vin rouge de Catane, ou du vin de Montéfascone, le plus magnifique vin que produit l'Italie, d'une couleur qui brille comme l'or fondu ? Commandez, Excellence, commandez, Moriconi est un sorcier. Croyez-moi, vous vous trouverez chez moi comme dans un paradis.

— Traitez-moi bien, mais n'oubliez pas ma première recommandation.

La suite au prochain numéro.

LYCÉE DE CAHORS

Distribution des Prix. — Voir le Journal du Lot de mercredi dernier.

Discours de M. GUÉRILLOT, professeur de Philosophie.

Messieurs,

L'éducation de la jeunesse, surtout dans les hautes classes de la société, est une œuvre si délicate et si complexe que, malgré les travaux sans nombre et des expériences multipliées, elle est encore aujourd'hui un sujet de dissidences et de malentendus.

Et cependant, s'il est une institution sur laquelle il importe que tous les esprits soient d'accord, c'est assurément celle d'où dépend l'avenir de nos enfants, ainsi que la grandeur et la prospérité de l'Etat.

Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer les divers moyens proposés sous le prétexte de simplifier notre enseignement et de le mettre en harmonie avec les progrès et les besoins de notre époque.

L'opinion publique et la sagesse de l'autorité, ont fait justice des changements téméraires qu'on voulait apporter aux excellentes traditions du passé, et l'on a fait aux novateurs la seule concession qui fût raisonnable en répartissant d'une manière plus égale les études littéraires et les études scientifiques.

On n'a donc rien détruit de ce qui devait être conservé, et les belles-lettres occupent encore dans nos classes le rang qui leur appartient.

Mais les attaques les moins fondées, lors même qu'elles sont impuissantes, ne laissent pas de jeter pendant quelque temps le doute et la perturbation dans les esprits, quand, d'ailleurs, elles ont pour complices l'ignorance et une ambition prématurée.

Nous sommes un peu éloignés du temps où la jeunesse de nos écoles étudiait avant tout pour s'instruire et où les exercices, les plus difficiles et les épreuves les plus longues, étaient acceptés sans murmure pourvu que cette gymnastique intellectuelle, développât successivement toutes les puissances de l'âme!

Elle était moins pressée d'abandonner ses maîtres pour se créer une position, et elle comptait davantage sur la force d'un mérite réel et d'une instruction solide.

Si nous disions que les choses n'ont pas changé, on nous montrerait une foule de jeunes gens qui, dans leur impatience de mettre un terme à leurs études, profitent de la liberté que la loi autorise, pour se dispenser d'acquiescer les sciences les plus précieuses.

Il en est un grand nombre qui étaient nagnère en grand honneur et qui semblent avoir perdu de sa vogue et de son prestige depuis que, sous une dénomination plus restreinte, elle a été circonscrite dans des limites plus étroites.

Nous voulons parler de la philosophie, de cet enseignement qui, tout élémentaire qu'il doit être, pour ne pas dépasser la portée moyenne des jeunes intelligences, n'en est pas moins, aux yeux de ceux qui raisonnent et qui comprennent le véritable but de l'éducation, le complément nécessaire, et en quelque sorte le couronnement des études classiques.

Quelle a été, en effet, l'intention du législateur en instituant des écoles destinées spécialement à former l'élite de la jeunesse?

Il a voulu, sans doute, que les enfants des classes aisées fussent en état de jouir aussi largement que possible, des avantages de leur position, afin que s'ils étaient appelés un jour à administrer, à instruire ou à commander leurs concitoyens, leur supériorité sociale fût justifiée par l'élévation de leurs sentiments autant que par l'étendue de leurs connaissances.

Or, pour atteindre ce but, il ne suffit pas de faire des bacheliers, il faut avant tout faire des hommes. Nous n'ignorons pas combien de fois on a accusé notre plan d'études d'être trop vaste, d'embrasser trop de matière et de fatiguer les esprits novices au lieu de les éclairer.

Ce reproche n'est pas fondé: l'expérience prouve, au contraire, que la multiplicité des études soulage l'attention et la mémoire, au lieu de les surcharger, et que, d'ailleurs, l'esprit humain est si naturellement porté à se renfermer exclusivement dans la sphère trop bornée de ses idées personnelles, qu'on ne saurait assez combattre cette disposition funeste en le forçant d'arrêter ses regards sur un grand nombre de vérités utiles.

De là cette heureuse diversité d'éléments que l'on enseigne dans nos cours, et qui, en ouvrant aux jeunes gens de larges perspectives, permet à leur intelligence de faire des rapprochements féconds, et à leur vocation de s'éveiller.

Mais, pourquoi faut-il que, parmi tant d'études diverses destinées à aiguïser et à fortifier toutes leurs facultés, il leur soit permis de négliger impunément celle qui est le lien, la clef et l'achèvement de toutes les autres?

sion d'erreur, jusqu'à ce que son triomphe soit définitif.

Toujours est-il que la philosophie n'est réellement dangereuse que pour ceux qui l'ignorent et qui s'en font une idée fautive, parce qu'alors ils sont exposés aux séductions des mauvaises doctrines.

Est-ce donc à une époque où chacun se pique d'être positif et de consulter en tout la raison et l'évidence qu'il serait prudent d'abandonner la jeunesse à ses inspirations et à son bon sens dans tout ce qui regarde les plus hautes questions morales et religieuses?

Où bien l'enseignement traditionnel des vérités révélées est-il une sauvegarde suffisante contre les doutes et les attaques qui viendront tôt ou tard assaillir leur foi?

Nous ne le pensons pas: nous croyons même qu'un jour arrivera où ils auront besoin d'examiner librement les éternels problèmes de la nature et de la destinée humaine, et où, faute de méthode et de principes bien arrêtés pour se guider dans cette recherche, ils se livreront sans défense au premier sophiste dont la voix sera d'accord avec ses passions.

Le seul moyen de conjurer ce péril, c'est de les habituer de bonne heure à raisonner leurs croyances, c'est de les convaincre que, dans l'ordre spirituel, aussi bien que dans les sciences naturelles et mathématiques, il y a des vérités dont la démonstration, pour être différente, n'en est pas moins certaine, et que ceux-là se trompent étrangement qui les regardent comme douteuses et qui en font une affaire de sentiment d'organisation ou de préjugé social.

Telle est, selon nous, la portée de l'enseignement qui doit compléter les études classiques et auquel s'efforcent d'échapper quelques-uns de nos élèves dans l'espoir de gagner du temps.

Quel profit retireront-ils de ce temps dérobé à une étude si importante?

Pensent-ils que leurs travaux ultérieurs seront plus faciles et plus fructueux parce qu'ils auront négligé de consacrer une année de plus à cultiver leur raison?

Aborderont-ils l'enseignement supérieur dans de meilleures conditions, parce que leur instruction secondaire sera incomplète?

Rempliront-ils mieux un jour les devoirs de leur état, parce qu'ils n'auront pas appris ce que c'est qu'un devoir et ce que c'est qu'un droit?

On nous dira peut-être que leurs études antérieures suppléent suffisamment à cette lacune, qu'ils ont assez exercé leur mémoire, leur imagination et leur jugement, en apprenant dans les autres classes les langues, l'histoire, la poésie, l'art oratoire, la physique et les sciences exactes.

Sans doute ils ont exercé toutes leurs facultés, mais ils ne les ont point étudiées; sans doute ils ont appris tout ce qu'on peut apprendre à leur âge, excepté à réfléchir, à descendre souvent en eux-mêmes, à examiner leur conscience, à consulter ce maître intérieur qui est la voix de Dieu, à se demander sans cesse le pourquoi et le comment de chaque chose, à s'observer attentivement et à observer les autres.

En un mot, ils savent beaucoup, mais ils ne savent pas penser.

Et pourtant s'il y a des règles à suivre dans la pratique des arts les plus frivoles, que dirons-nous de ceux qui négligent celles qui président au gouvernement de l'intelligence et de la volonté?

Nous reconnaissons hautement l'utilité des autres sciences, mais nous croyons que ceux-là seuls en retirent le plus de fruits qui n'hésitent pas à sacrifier encore une année à l'étude de la Philosophie.

Cet enseignement donne à leur pensée un plus libre essor, les confirme dans leurs bons sentiments, les prémunit contre une foule d'erreurs, leur explique les vérités qu'ils connaissent, développe la pénétration de leur esprit, fortifie leur jugement, exerce leur réflexion et leur procure enfin une maturité précoce qui, d'un enfant, fait un homme.

Aussi ne saurions-nous trop regretter l'impatience et la légèreté qui éloignent de nous quelques-uns de nos élèves et les précipitent, avant le temps, dans les diverses carrières qu'ils veulent embrasser.

Leur expérience personnelle toujours trop chèrement achetée, remplacera difficilement les principes et les maximes d'une philosophie qui, pour être autorisée par l'Etat et réduite à de justes proportions, ne le cède en rien aux doctrines qui se produisent librement en dehors de toute protection légale.

tenté sans violence sur une jeune fille âgée de moins de neuf ans.

L'affaire a été jugée à huis-clos. Sur un verdict affirmatif du Jury, qui a admis les circonstances atténuantes, Benne a été condamné à trois années de prison.

Ministère public: — M. de Bernis. Défenseur: — M^e Guilhou.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS. Séance du 16 août 1863.

8 Versements dont 2 nouveaux... 887^{fr} 29
6 Remboursements dont 1 pour solde... 1,880 29

Taxe du pain. — 10 juin 1863.
1^{re} qualité 34 c., 2^e qualité 30 c., 3^e qualité 28 c.

Taxe de la viande. — 12 mars 1862.
Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{fr} 15^c; 2^e catégorie, 1^{fr} 05^c.
Taureau ou Vache: 1^{re} caté., 95^c; 2^e caté., 85^c.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^{fr} 30^c; 2^e catégorie, 1^{fr} 20^c.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{fr} 25^c; 2^e catégorie 1^{fr} 15^c.

Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Départements.

Cantal. — Un meurtre amené par une cause des plus funestes a consterné, lundi dernier, la population de Reilhac. Un groupe d'ouvriers maçons était occupé à la construction d'une grange; deux d'entre eux, jeunes gens de 18 à 20 ans, ayant l'un et l'autre des antécédents irréprochables, se prirent de querelle à l'occasion d'une frivole discussion de métier.

Des propos ils en vinrent aux provocations; et égaré par son emportement, l'un d'eux, s'armant d'une pierre, se précipita sur son contradicteur qu'il frappa à la poitrine. Celui-ci, se raidissant contre la secousse, engagea une lutte avec l'agresseur dont la main, toujours armée, atteignit l'infortuné maçon à la tête. Il ne tarda pas à s'affaïsser, entraînant dans sa chute son meurtrier dont le bras, par suite de l'étreinte mutuelle des deux antagonistes, suivit, en s'appesantissant sur elle, le mouvement imprimé à la tête à laquelle il venait de porter le coup fatal.

La mort fut instantanée. A cet aspect, celui que la colère avait rendu homicide rentra, mais trop tard, en lui-même: il se jeta avec les signes du plus vif désespoir sur le corps de son ancien compagnon de travail; il arrosa de larmes de repentir ces restes inanimés; puis, se relevant et s'éloignant de ses camarades par tagés entre l'horreur et la pitié, il alla attendre, dans un morne isolement, que la justice vint lui demander compte d'un acte de violence qui lui laissera d'éternels remords.

A la suite de l'information judiciaire qui a eu lieu immédiatement, il a été déposé, le jour même, à la maison d'arrêt d'Aurillac.

(Memorial du Cantal).
Pour extrait: A. LAYTOU.

Paris. 18 août.

Jamais la fête du 15 août n'a eu plus d'éclat, d'animation; jamais les trains de plaisir n'avaient amené autant d'étrangers à Paris. La présence de Leurs Majestés contribua aussi à relever cet éclat. Arrivés à 11 heures au palais des Tuileries, l'Empereur et l'Impératrice, après avoir assisté à la messe, sont montés en voiture de ville, à 2 heures un quart, et, sans aucune espèce de garde ou d'escorte, se sont fait conduire au Musée Napoléon III qu'ils ont inauguré. Ce musée a été ouvert au public.

LL. MM. ont quitté les Tuileries vers cinq heures pour retourner à St-Cloud.

On estime que 400,000 personnes sont venues à Paris assister à la Fête.

Divers journaux ont répandu récemment une nouvelle entièrement controuvée, à laquelle le Constitutionnel donne un démenti formel en ces termes: « M. de Persigny, arrivé hier à Chamarande, d'un voyage dans les Pyrénées, n'a appris qu'à son retour la nouvelle inventée par un journal et reproduite par d'autres d'un prétendu jugement qui aurait été rendu par la 1^{re} Chambre du tribunal civil de la Seine sur une prétendue demande en séparation de corps. Nous croyons savoir que M. de Persigny s'est empressé de s'adresser à l'autorité judiciaire pour faire poursuivre les auteurs de cette fausse nouvelle. »

ce misérable, formant environ six cents pièces de conviction, dépourvues, dont aucune d'elles, jusqu'à ce jour, n'a été réclamée, ont eu lieu par voie judiciaire, vendues aux enchères publiques, dans une des salles du palais de justice du Bourg, le 25 juin courant.

— O lit dans un journal: « Un jeune sous-officier faisant partie du corps expéditionnaire au Mexique, se fit remarquer par sa bravoure à toute épreuve au milieu de ses camarades, si braves eux-mêmes; aussi son colonel le porta-t-il pour la décoration, sur le tableau qu'il présenta au général; mais quel fut l'étonnement de cet officier supérieur quand le jeune sous-officier vint lui déclarer, avec un accent de désespoir et de honte, qu'il n'était pas digne de cet honneur. Le colonel l'interrogea pour lui demander ce qui cause son scrupule inexplicable, lui qui ne s'est fait connaître au régiment que par une conduite parfaite. Le pauvre garçon balbutia, hésita; mais enfin, encouragé par son chef, il lui avoua, à travers un torrent de larmes, que son père étant en prison, il n'oserait pas porter la décoration tant que celui-ci subirait une condamnation infamante.

Le colonel, ému et touché devant le culte de l'honneur poussé si loin, écrivit pour faire connaître ce fait à un de ses amis attaché à la personne de l'Empereur. Sa Majesté l'ayant appris, se fit informer de la cause qui avait fait mettre sous les verrous le père du jeune soldat. C'était un fait assez grave, mais dont le vin pouvait être un peu l'excuse, car le repentir du coupable semblait complet. L'Empereur accorda la grâce au père, et en même temps fit envoyer la croix d'honneur, qu'il était si digne de porter, au brave soldat, au bon fils, au noble cœur, qui avait si bien compris que, comme l'hermine, l'honneur meurt s'il reçoit la plus légère tâche. »

LES ENFANTS PHOTOGRAPHIÉS!!! Voilà trois mots faits pour troubler le sommeil de plus d'un lycéen, de plus d'une pensionnaire à la veille des vacances.

« Comment! je pourrai, moi aussi, reproduire des portraits-cartes, des photographies, des gravures! — Oui, mon enfant, et il ne vous faudra ni un long apprentissage, ni beaucoup de peine. Deux jours suffiront. — Mais l'objectif, les clichés, les fioles, est-ce que je saurai m'y prendre? — Vous n'aurez pas besoin de tant d'histoires. Une Boîte élégante, dans laquelle se trouvent l'appareil et les accessoires nécessaires, en voilà assez pour vous transformer en collaborateur du soleil. — C'est charmant! Mais dites donc, on prétend que les produits employés en photographie sont dangereux? — Rassurez-vous; les substances dont vous vous servirez pour opérer sont inoffensives. — Et comment appelez-vous cette découverte? — Dites cette charmante récréation. Nous l'appelons PHOTOGENIE.

Tiens! le nom est gentil! C'est dit, je ferai des reproductions pendant les vacances, si l'on veut, chez nous. — On voudra. D'autant mieux que nous avons aussi de quoi occuper les soirées, qui ne tarderont pas à s'allonger et à devenir froides. — Comment? — Par la PHOTOCHOMIE, une autre boîte où il y a des couleurs anglaises, en tubes métalliques, des vernis, des pinceaux, une palette, que sais-je, moi? enfin tout ce qu'il faut pour peindre en miniature l'huile sur photographie, et cela sans avoir jamais tenu un crayon ou un pinceau. — Ah! c'est ce qu'on a donné tout récemment à ma cousine. Elle a déjà fait de petits tableaux, d'autant plus admirables qu'ils reproduisent les œuvres des grands maîtres avec une fidélité surprenante. — En une heure, vous obtiendrez les mêmes résultats. — Qui m'apprendra? — Vous n'aurez d'autre maître que vous-même. — En vérité? — Sans doute! La Boîte contient, non-seulement un MANUEL qu'il vous suffira de lire une seule fois, mais encore une miniature-spécimen, qui vous démontrera clairement la simplicité du travail. De plus, vous y trouverez un ALBUM, richement illustré, pour 50 photographies ou miniatures, dans lequel vous fixerez vos productions, cinq belles photographies, et enfin un catalogue de cent sujets divers. — C'est bien tentant; mais c'est peut-être cher? — Non; la Boîte de PHOTOGENIE, 22 francs. — La Boîte de PHOTOCHOMIE, 12 francs. Vous envoyez un mandat-poste à l'inventeur breveté, s. g. d. g. M. A. TEISSONNIÈRE et Co, 22, passage des Petites-Ecuries, à Paris, et courrier par courrier vous parvient franco le colis récréatif. — Merci!

— Nous ne saurions trop engager les personnes qui vont à Paris, de visiter les Pompes sans limite de Messieurs Prudhomme et Co (rue Bellevue, 36, avenue de l'Impératrice), avec lesquelles on peut prendre l'eau à toutes distances, dans les rivières et les puits les plus profonds.

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. CASSAGNEAU, conseiller à la Cour Impériale d'Agen.

Audience du 18.

Affaire Sarget (François), dit Piccarrot, de Corn, demeurant à Livernon. — Attentat à la pudeur.

A cette audience, comparait le sieur Sarget, accusé du crime d'attentat à la pudeur, commis dans la soirée du 14 juin dernier. L'affaire a été jugée à huis-clos. — Reconnu coupable par le jury, le sieur Sarget a été condamné à sept ans de réclusion.

Ministère public: Destane de Bernis. Défenseur: M^e Guilhou.

Même audience.

Attentat à la pudeur.

Le nommé Benne Bertrand, perruquier, âgé de 54 ans, né à Miers, domicilié à Gramat, comparait devant le Jury, accusé d'avoir, dans le courant de 1863, au village de Rignac, commis un attentat à la pudeur, consommé ou

Clôture de la souscription le 25 Août.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT
DES INDUSTRIES BREVETÉES

La souscription de la SOCIÉTÉ DE CRÉDIT DES INDUSTRIES BREVETÉES obtient un succès complet; les bénéfices considérables qui lui sont réservés ont été compris des capitalistes, et dans peu de jours va se réaliser sa constitution. Une de ses plus productives opérations sera de former des sociétés, moyennant une part qui lui sera donnée dans la propriété de l'actif social de chacune d'elles; le nombre toujours croissant de ces parts d'intérêt enrichira graduellement la Société d'un capital qui s'élèvera rapidement à plusieurs millions. De plus, sa participation à des sources multiples de bénéfices, l'associera infailliblement à des affaires rapportant des bénéfices énormes, comme celles que nous avons citées, qui ont donné depuis 10 jusqu'à 168 millions, et dont une seule peut rapporter à la Société bien au-delà de son capital social. D'aussi nombreux éléments de succès permettent d'évaluer au moins à 25 ou 30 0/0 les dividendes que la Société pourra distribuer à ses actionnaires.

Les actions sont de 500 fr. On verse 100 fr. en souscrivant et 25 fr. à la clôture de la souscription.

On souscrit chez MM. Jarry Sureau et Cie, banquiers, 48, rue Laffitte, à Paris; 12, rue Gentil, à Lyon; 4, rue Venture, à Marseille; à Bruxelles, chez M. Crabbe, 52, rue Neuve.

Pour tous les renseignements, s'adresser chez C. Zimmerman, directeur gérant, 64, rue de la Chaussée d'Antin, à Paris.

Pour extrait : A. LAYTOU.

AVIS AU PUBLIC.

Les dentistes du plus grand mérite, ceux qui ont amené l'art de la dentition à l'état de progrès où il se trouve aujourd'hui, n'ont cessé de travailler à réparer les difformités déplorables qu'entraîne la perte des dents. Tous se sont donc occupés d'une manière très-sérieuse à la pose des dents.

La pose des dents est une opération des plus difficiles et que bien peu de dentistes de nos jours exécutent dans les conditions désirables de durée et de perfection.

M. Simon, célèbre dentiste, plusieurs fois médaillé aux expositions de Londres et de Paris, a dit maintes fois dans les journaux de la Capitale, que la majeure partie des dentistes ignoraient complètement l'art de bien ajuster.

Or, l'ajustage est la partie la plus difficile de la pose des dents.

Je ne parle ici que des dentiers en email, et je

renonce à cette innovation effémer qui meurt chaque jour : les Dentiers à base caoutchouc.

Certes, cette innovation serait belle si, en même temps qu'elle abrège un travail long et pénible, elle offrait toutes les conditions de solidité et d'hygiène.

Un dentier à base de caoutchouc peut, en effet, s'établir en dix heures et à peu de frais. Mais les médecins ont reconnu et prouvé que le caoutchouc se décompose dans la bouche et exhale une odeur fétide qui altère la santé.

Honneur donc au Dentier d'Email! Sans étaler les titres pompeux de docteur-médecin, de chirurgien, de membre de diverses sociétés savantes, je déclare sans ostentation mon titre modeste de Mécanicien-Dentiste, et fort d'une perfection acquise au prix de bien des années de pratique, je dédaigne tous ces vains titres d'emprunt, qui servent presque toujours à cacher une parfaite ignorance.

Dans la pose des dents que j'exécute, les pièces sont ajustées avec art et bien adaptées à la bouche, et je défie le plus habile connaisseur de s'en apercevoir. Je monte les dents sur platine et sur seulement, et établis des Dentiers dont je garantis la durée.

J'ai perfectionné toutes les petites pièces de cinq, sept et neuf dents. Je n'emploie qu'une légère plaque en platine et coulisse mes pièces sans ligatures, ce qui en augmente la légèreté.

Je me charge de toutes les opérations les plus difficiles de la bouche, sans exception. Par un procédé simple et ne provoquant aucune douleur, je redresse les dents chevauchées des enfants.

M. RUAUD, M^{re} D^{te},
du Lycée, du Séminaire, des maisons d'éducation
de la ville de Cahors, rue de la Préfecture.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

Plus de feu ! 40 ans de succès !

Le Liniment-Boyer-Michel d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écartis, molette, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Cahors, Vinel, ph., et les princip. pharm^s du dép^t.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Paris, 17 août.

Les 3/6 du Nord ont éprouvé depuis quelque temps un mouvement de hausse très-soutenu, basé sur la sécheresse qui nuit au développement de la betterave. Le disponible et courant de mois à 82 fr.; les 4 mois de septembre à 72 fr. nominaux l'hect. à 90 degrés. Les 3/6 du Languedoc en disponible, bien que donnant lieu à très-peu d'affaires, n'ont pas suivi le même mouvement de progression. On le cote à 90 fr. l'hect. à 90 de-

grés; le tout à l'entrepôt. La cote de Béziers est à 90 fr. pour le 3/6 bon goût disponible.

Les eaux-de-vie ne donnent lieu qu'à des affaires de détail, aussi bien à l'entrepôt du quai Saint-Bernard que sur les marchés de production. On vend quelques pièces de tafia de 70 à 80 fr. l'hect. en entrepôt.

Les vins, à Bercy et à l'Entrepôt, ont une bonne tenue. Les avis des vignobles n'ont pas cessé d'être satisfaisants; cependant, pour assurer la quantité, il est indispensable que la vigne reçoive une bonne pluie de 48 heures. Dans les expositions les plus méridionales, le grain reste chétif et ne se développera plus maintenant, car la vigne est plus précoce que les céréales ne l'ont été, et les vendanges se feront dix ou douze jours plutôt que l'an dernier. Le Bordelais se plaint toujours de l'oidium, qui, toutefois, est plus apparent dans les vignes mal entretenues que sur celles où les soufres n'ont pas été épargnés.

(Moniteur agricole de Bordeaux).

Dernières Nouvelles.

Au moment de mettre sous presse, on nous fait connaître le verdict du jury, dans l'affaire Longueville, épouse Raynaly.

Cette accusée, reconnue coupable d'infanticide, a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité. Nous reviendrons sur cette affaire dans notre numéro de samedi.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

19 août 1863.

au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	67 85	» 20	» »
4 1/2 pour 100	96 85	» 05	» »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 14 août. Durand-Foujols (Louis), à la Chartreuse.
- 17 — Dubois (Léonie-Marie), rue St-James.
- 18 — Ségol (Marie), rue Brives.

Mariages.

- 12 — Gratias (François), valet de chambre, et Sasmayoux (Clotilde, domestique).

Décès.

- 12 — Barthes (Jean), 48 mois, rue St-Etienne.
- 12 — Gisbert (Catherine), sans prof. 83 ans, rue Coin-de-Lastie.

- 14 — Lair (Marie), sans prof. 18 ans, à la Miséricorde, Chartreuse.
- 14 — Célarie (Bernard), tailleur d'habits, 68 ans, rue Impériale.
- 15 — Delpech (Jean), boulanger, 57 ans, rue St-André.
- 15 — Girma (Marie), 60 ans, à la Marchande.
- 15 — Boullifé (Sophie), 2 mois, rue du Piot.
- 15 — Marty (Antoine), cultivateur, 45 ans, à Cabessut.
- 16 — Alaux (Joseph), propr. 63 ans, St-Laurent.
- 16 — Richard (Louise), 2 ans, rue Salvat.
- 16 — Hérel (Jean), cordonnier, 85 ans, rue St-James.
- 16 — Colin (Joseph), adjudant sous-officier en retraite, chevalier de la Légion-d'Honneur, 92 ans, cul-de-sac Catonne.
- 17 — Richard (François), 10 mois, rue Salvat.
- 17 — Malique (Jean), ancien épicier, 58 ans, faubourg Labarre.
- 17 — Chapou (Louise), 2 ans, rue du Château.
- 18 — Delpech (Elisa-Marthe), 17 mois, Pont-Neuf, naturelle.
- 18 — Signals (Marie), 47 mois, rue du Four-St-Laurent.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Figeac.

Commune de Molières.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de première classe numéro 4, de Molières au chemin vicinal de grande communication, numéro 48, et à Lacapelle, partie comprise sur le territoire de la commune de Molières.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

AVIS AU PUBLIC.

Le Maire de la commune de Molières donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de première classe, numéro 4, de Molières au chemin vicinal de grande communication, no 48, et à Lacapelle, partie comprise sur le territoire de la commune de Molières, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie de Molières, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 19 au 27 août mil huit cent soixante-trois, conformément aux prescriptions de l'article 3 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Molières, le 19 août mil huit cent soixante-trois.

Le Maire,
Signé : TAURAN.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

SOCIÉTÉ ANONYME ÉTABLIE A PARIS, RUE DE PROVENCE, N° 40.

La Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES SUR LA VIE, fondée sous la forme anonyme, au capital de QUATRE MILLIONS de francs, est dirigée par le même conseil que la Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE.

Dots des enfants. — Associations mutuelles pour tous les âges, ouvertes pour 7, 10, 13, 16 et 19 ans de durée. **Assurances pour la vie entière,** avec participation d'un Capital payable à la mort de l'Assuré. — Assurances temporaires. — Contre-Assurances. — Assurances au profit du Survivant désigné. **Rentes Viagères** immédiates, — différées, — sur deux têtes, avec ou sans réduction, aux taux les plus avantageux. S'adresser à M. Gobert, agent-général, à Cahors, maison du Palais-National. Boulevard sud-est.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

SE VEND A CAHORS,

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

TEINTURE
OBERT

Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même avec promptitude CHEVEUX, MOUSTACHES, FAVORIS et BARBE en toutes nuances 15 années de succès attestent son efficacité. Flacon 6 et 10 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départements, et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, 173, RUE ST-HONORÉ, près les Tuileries. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir.)

A LA PATISSERIE MODERNE

S^T-JEAN, fils

Rue de la Liberté,

ANCIENNE MAISON LAPERGUE
A CAHORS

Gâteaux en tous genres, Fruits glacés, Sirops, Liqueurs, Vins fins de toute espèce.

Commandes à toute heure du jour.

SALON DE CONSOMMATION

ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix. Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc. 10 fr. le flacon, et 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement. Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

AVIS.

L'entrepôt de vins et eaux-de-vie, fabrique de liqueurs et magasins de M^{me} veuve Molinier, situés rue de la Mairie, sont transférés rue Valentré, ancienne Brasserie centrale, à Cahors.

Le propriétaire-gérant, A LAYTOU.

Le Temps

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE

Le plus grand des Journaux de Paris

PARIS trois mois 43 fr.
DEPARTEMENTS — — 46 fr.

Rédacteur en chef : A. NEFFTZER
ancien rédacteur en chef de la Presse.

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

A PRIX ÉGAL et à FORMAT PLUS GRAND, le Temps est le PLUS COMPLET et par conséquent le MOINS CHER de tous les journaux.

La politique du Temps est connue : elle est PROGRESSIVE et LIBÉRALE, sans nulle acceptation de parti, de secte ni de coterie, et pleinement affranchie de toute sujétion politique ou financière. Elle peut se résumer en peu de mots : Non-intervention, développement des libertés intérieures, instruction, décentralisation.

La partie commerciale, si importante aujourd'hui, a été l'objet d'améliorations importantes. Elle comprend un service de dépêches télégraphiques commerciales, indiquant le jour même le mouvement des principales places de la France et de l'étranger. Pour

cette partie, comme pour les correspondances politiques, le Temps s'est proposé pour modèle les grands journaux anglais et américains.

Le Temps publie tous les quinze jours une CHRONIQUE AGRICOLE, de M. P. JOIGNEUX; il publie également une CHRONIQUE INDUSTRIELLE, de M. MAURICE BLOCK, et une REVUE DES ARTS INDUSTRIELS, de M. A. MARC-BAYEUX.

Par sa partie scientifique et par sa partie littéraire, le Temps se place au premier rang des journaux de Paris. Il suffit de citer les noms de DANIEL STERN, de MM. E. SCHERER, CH. DOLFFUS, L. ULBACH, L. GRANDEAU, VIVIEN DE SAINT-MARTIN, L. DE RONCHAUD, etc.

ROMAN EN COURS DE PUBLICATION
Les ENFANTS DU SIECLE, par M. A. Marc-Bayeux.

MM. les Abonnés recevront tout ce qui a paru du feuilleton en cours de publication.

PRIMES GRATUITES

Chaque abonnement de trois mois, de six mois et d'un an, donne droit à 2, 4 et 8 volumes à choisir dans la COLLECTION MICHEL LÉVY et dans la BIBLIOTHÈQUE DE LA LIBRAIRIE NOUVELLE.

Des numéros d'essai et des catalogues des primes gratuites seront adressés à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 432 pages, orné de figures, 2^e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

Placement de Capitaux

En compte courant avec chèques.

INTÉRÊT ANNUEL :

30° av. fac. de retirer les fonds à 10 jours de vue;	
40° — — — — — à 1 mois de vue;	
50° — — — — — à 3 mois de vue;	
60° — — — — — à 6 mois de vue;	

On ne reçoit pas de somme inférieure à 1,000 francs.

On envoie sur demande une notice détaillée des opérations de la maison.

Pacini et C^{ie}, banquiers, 27, rue de Grammont.

YEUX ET PAUPIÈRES

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la veuve FARNIER de St-André de Bordeaux. — Un siècle de succès constants. Convient aux enfants comme aux adultes dans les ophthalmies purulentes et d'Égypte. Autorisée par décret impérial. Dépôt à Cahors, chez Vinel; à Catus, Cambornac; à Puy-l'Évêque, Delbreil; à Gramat, Lafon, Bessières; à Gourdon, Cabanès, pharmaciens.